

AULT ENVIRONNEMENT. L'association souhaite le retrait de la commune du projet Cousin

Les 194 adhérents de l'association Ault Environnement étaient réunis pour l'assemblée générale. L'occasion pour le président et son équipe de faire le point sur les actions et les dossiers.

L'association Ault Environnement tenait son assemblée générale samedi salle Madeleine Daurelle. Le président, Bernard Motuelle et son équipe présentaient aux adhérents les avancées du dossier rappelant les différentes étapes et les actions de l'association depuis qu'une partie des maisons du bord de mer est annoncée, comme vouées à la destruction.

mais le président précisait qu'il a adressé au tribunal une seconde requête en ce qui concerne la demande de l'association pour être reconnu d'intérêt public ce qui permettrait aux donateurs d'obtenir des crédits d'impôts. Une première fois l'association a essuyé un refus, la seconde requête est donc en cours...

Des nouvelles du PPRN

Grâce aux actions menées, la gestion des eaux et les ouvrages de protection du trait de côte seront pris en compte dans le PPR. Une véritable concertation avec les habitants de la future zone rouge a permis d'envoyer la contribution à la préfecture et les membres suivent activement les réunions sur le futur aménagement du centre bourg et en informant la population sous forme de tract.

Enfin, le président, donnait les dernières nouvelles du PPR. « Actuellement on est dans l'attente. Il revient à la préfecture de statuer et d'accepter le dossier tel quel, d'y faire des modifications ou les refuser totalement et, dans ce cas, on est reparti pour plusieurs années », expliquait-il avant d'ajouter « Nous devrions être fixés vers la fin de l'année et on décidera alors des actions à mener ».

Un des adhérents précisait alors que « les propriétaires des 240 maisons concernées pourront aller en justice mais

Reconnue d'intérêt public ?

Le rapport financier laisse apparaître une situation saine,



Le président, Bernard Motuelle et son équipe présentaient aux adhérents les avancées des différents dossiers.

les actions ne peuvent qu'être individuelles, il est donc très important d'avoir une stratégie commune. Il nous faut être nombreux pour avoir plus de force ».

Un nouveau réseau de collecte des eaux ?

Le président expliquait encore que le PAPI (Plan d'Action de Prévention des Inondations) intervient pour les villes qui risquent les inondations, la submersion, l'éboulement par blocs ou les infiltrations des eaux comme à Ault. Les études menées ont

montré qu'une immense poche de craie liquide s'est formée sous le casino à cause des eaux pluviales et que la casquette est vouée à disparaître car trop endommagée.

La mise en place d'un nouveau réseau de collecte des eaux pour les habitations avec des pompes qui permettraient d'évacuer l'eau sans avoir à faire des travaux sur la falaise et de la fragiliser. Ce sont 16 millions d'euros qui pourraient être attribués à la ville si les travaux étaient réalisés dans les 5 ans. « Seule ombre au tableau... Il

faut que le PPRN soit adopté pour les travaux puisse commencer ».

Les propriétaires ne désarment pas

Enfin, il expliquait que le cabinet Lepage mène une action pour l'association afin d'obtenir le retrait de la commune du projet Cousin « car c'est totalement illégal », précisait-il. « Le retrait de la commune de ce projet résoudrait une partie de nos problèmes car il est voué à servir d'exemple pour un abandon total des

zones à risques. Le maire a adhéré sans concertation ni explication le cabinet est formel c'est illégal ! Nous avons l'impression que les instances de l'État attendent que nous nous lassions », concluait-il.

Ce qui est certain c'est que les propriétaires ne désarment pas et ont bien l'intention de sauver leurs biens car ils estiment, pour la plupart, ne pas être en danger. Il ne reste plus maintenant qu'à attendre les conclusions de la préfecture en ce qui concerne le PPRN.



Les 194 adhérents de l'association Ault Environnement étaient réunis pour l'assemblée générale.